



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 267/2020
Date de la séance du CE : 18 mars 2020
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2020.GSI.252
Classification : Non classifié

Modèles de prévoyance-temps

Rapport du Conseil-exécutif au Grand Conseil en réponse au postulat 262-2014 Vanoni (Zollikofen, Les Verts)

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, arrête :

1. le rapport est approuvé ;
2. vu l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC ; RSB 151.21), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataires

- Direction des finances
- Grand Conseil

Pièce jointe

- Modèles de prévoyance-temps – Rapport en réponse au postulat 262-2014 Vanoni (Zollikofen, Les Verts)